



BURKINA FASO

Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions

LIVRET SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI OU EN DANGER-2023

DANS LES JURIDICTIONS, LES MAISONS D'ARRET ET DE CORRECTION ET LES CENTRES DE REINSERTION SOCIALE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Novembre 2024

Résumé

On estime qu'il y a dans le monde au moins un million d'enfants privés de liberté pour avoir été en conflit avec la loi. Ces enfants ont pu avoir affaire aux autorités chargées de l'application des lois pour d'innombrables raisons. Ainsi la justice juvénile permet d'accompagner la prise en charge des mineurs en danger, dans le cadre de la justice civile, et le suivi des mineurs en conflit avec la loi en assurant un meilleur respect de leurs droits. En effet, les enfants en conflit avec la loi, en raison de leur âge, nécessitent un traitement distinct et différent de celui qui s'applique aux adultes dans les procédures pénales.

Ainsi, au Burkina Faso, dans le cadre de la protection des droits de l'enfant, la loi offre des garanties procédurales aux mineurs en conflit avec la loi pour tenir compte de leur vulnérabilité. C'est dans ce sens que l'article 52 de la loi 015-2014/AN portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger stipule que dans le cas où le juge des enfants est saisi d'un crime ou d'un délit, il procède ou fait procéder par un travailleur social ou toute autre personne compétente à une enquête sociale.

Aussi, dans le système des Nations-Unies, le nombre d'enquêtes sociales achevées dans un délai de 15 jours est l'un des indicateurs utilisés pour classer les différents pays. Dans le but de suivre cet indicateur, le ministère en charge de la justice a mis en place un mécanisme de collecte des données grâce à l'appui du Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce faisant, les données relatives aux mineurs sont présentées de façon synthétique dans l'annuaire statistique de la justice. Dans le souci de disposer d'informations plus détaillées, le présent livret sur les mineurs en conflit avec la loi a été élaboré. Il fait ressortir les informations statistiques sur les mineurs dans les juridictions, les maisons d'arrêts et de correction et ceux placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

Au cours de l'année 2023, 604 mineurs ont été impliqués dans les affaires pénales de l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance. Les chambres des mineurs de ces tribunaux ont rendu 675 décisions concernant les mineurs en conflit avec la loi. Les cabinets d'instruction, quant à eux, ont reçu 16 affaires nouvelles en 2023. Le nombre total d'affaires clôturées au 31 décembre se chiffre à 4.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 517 mineurs dont 10 filles étaient incarcérés dans les maisons d'arrêt et de correction du Burkina. Le nombre d'entrées de mineurs a augmenté en 2023. En effet, ce nombre a progressé de 5,2% par rapport à 2022. Ces mineurs sont principalement âgés de 15 à 17 ans. Les services sociaux des MAC ont mené 454 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec la loi en 2023. La durée moyenne des enquêtes sociales a baissé par rapport à 2022. En effet, de 24 jours en 2022, elle est passée à 23 jours en 2023.

Pour une capacité d'accueil totale de 714 places, l'effectif des mineurs dans les centres se chiffrait à 955 au 31 décembre 2023, soit un taux d'occupation de 133,8%.

I. Introduction

La justice pour mineurs est une préoccupation internationale qui revêt une importance capitale dans le monde et de façon spécifique dans les pays sub-sahariens. La situation dans ces pays est critique en raison de l'absence ou l'existence de normes peu adaptées à la justice des enfants.

Selon l'étude mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 08 octobre 2019, 1,5 millions d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année. Cependant, cette estimation pourrait très probablement être en deçà de la réalité, en raison de données incomplètes ou partiellement fiables. Alex Kamarotos, directeur de *Defence for Children International* et co-président du groupe consultatif d'ONG pour cette étude, a déclaré « Les enfants sont souvent détenus illégalement, inutilement et au détriment de leur santé et de leur avenir ».

Dans le système statistique national, le Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions fait partie des secteurs qui sont réguliers dans la production des statistiques et qui disposent d'un mécanisme statistique bien structuré. En effet, l'existence de la cellule statistique, mis en place par arrêté, permet des productions statistiques annuelles portant sur les activités des juridictions, des maisons et de correction et les moyens dont disposent le ministère. Aussi, depuis 2016 et avec l'appui de l'UNICEF, la collecte des données s'est étendue sur les enquêtes sociales des services sociaux des Maisons d'arrêt et de correction et les Centres de réinsertion sociale/de formation professionnelle. Toutes les informations statistiques sont consignées dans l'annuaire statistique et analysées dans le tableau de bord.

Outre l'annuaire et le tableau de bord qui présentent les informations de manière globale sur les mineurs, il a été jugé nécessaire de disposer d'un document qui fait une analyse approfondie des statistiques sur les mineurs. C'est pour répondre à ce besoin que le livret sur les mineurs en conflit avec la loi et en danger est élaboré.

Pour sa première édition, ce présent livret s'articule autour de trois grands points essentiels :

- mineurs dans les juridictions ;
- mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction ;
- mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

Dans chaque point, un commentaire est fait sur les informations statistiques accompagné de graphiques et de tableaux synthétiques. En annexe, des tableaux plus détaillés sont présentés afin de permettre d'autres analyses qui ne figurent pas dans ce livret.

II. Sigle et abréviations

CEFP	Centre d'éducation et de formation professionnelle
CERMICOL	Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi
CESF	Centre d'Education Spécialisée et de Formation
F	Fille/Femme
G	Garçon
H	Homme
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MEADO	Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara
NB	Nota bene
ND	Non Déterminé
OGP	Ordre de Garde Provisoire
PHS	Prison de Haute Sécurité
T	Total
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIG	Travaux d'Intérêt Général

Résumé	i
I. Introduction	ii
II. Sigle et abréviations	iii
I. Mineurs dans les juridictions	1
I.1. Chambre pour enfants des cours d'appel.....	2
I.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance.....	2
I.3. Parquets des tribunaux de grande instance.....	4
I.3.1. <i>Tendance générale</i>	4
I.3.2. <i>Orientation des mineurs</i>	5
I.3.3. <i>Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions</i>	5
I.3.3.1. <i>Crimes et délits contre les biens</i>	6
I.3.3.2. <i>Crimes et délits contre les particuliers</i>	6
II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction	7
II.1. Caractéristiques des mineurs en détention	7
II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi	9
III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation	11
III.1. Données globales des centres	12
III.2. Mineurs dans les centres	13
IV. Listes des tableaux	14
V. Liste des graphiques	15
VI. Annexes	16

I. Mineurs dans les juridictions

La chambre pour enfants des cours d'appel a compétence pour connaître en appel des décisions rendues par la section pour enfants et par le juge des enfants des Tribunaux de grande instance (TGI). La chambre pour enfants se compose :

- d'un président ;
- d'un conseiller ;
- d'un assesseur ;
- d'un greffier.

Il est désigné au sein de chaque cour d'appel deux conseillers titulaires à la protection de l'enfance et deux conseillers suppléants qui siègent respectivement à la chambre de l'instruction et à la section de la chambre criminelle lorsque celles-ci connaissent d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur. Le président de la chambre pour enfant siège à la chambre criminelle d'appel lorsque celle-ci connaît d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur.

Deux assesseurs titulaires et deux assesseurs suppléants sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois par arrêté du ministre en charge de la justice sur une liste arrêtée par le ministre en charge de l'enfance.

La chambre des mineurs des TGI est constituée de la section pour enfants et du juge des enfants.

La section pour enfants est composée du juge des enfants et de deux assesseurs. Elle est présidée par le juge des enfants.

Le juge des enfants connaît des contraventions et des délits passibles d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas deux ans commis par les mineurs. Il est également compétent pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger. Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers.

Le juge des enfants statue en chambre du conseil.

La section pour enfants est présidée par le juge des enfants assisté de deux assesseurs.

Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers en chef et un ou plusieurs greffiers.

La section pour enfants connaît des délits passibles d'une peine d'emprisonnement supérieure à deux ans commis par les mineurs. Elle est également compétente pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger. Elle statue en chambre du conseil.

En cas de vacance de la fonction ou d'empêchement du juge des enfants, le président du tribunal de grande instance habilite par ordonnance un juge pour exercer les attributions du juge des enfants.

I.1. Chambre pour enfants des cours d'appel

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues et des affaires nouvelles des chambres pour enfants

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Décisions rendues	2	0	4	5	3	0	0	5	9	15
Confirmation	0	0	1	2	2	0	0	0	2	12
Réformation	0	0	0	1	0	0	0	2	2	2
Infirmation	1	0	2	2	1	0	0	2	3	0
Autres	1	0	1	0	0	0	0	1	2	1
Affaires nouvelles	1	0	17	18	13	0	0	8	14	17

Au cours de l'année 2023, 17 affaires nouvelles ont été reçues par les chambres pour enfants contre 14 en 2022, soit une augmentation de 21,4 %. En termes de décisions rendues, ces chambres ont rendu 15 décisions contre 09 en 2022, soit une hausse de 66,7%. Parmi ces décisions rendues, 80% sont des confirmations. Durant les 10 dernières années, le plus grand nombre de décisions est enregistré en 2023 avec 15 décisions rendues. Depuis 2021, le nombre d'affaires nouvelles et de décisions connaît une hausse continue. Il est passé respectivement de 8 à 17 et de 5 à 15.

I.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance

Mineurs en conflit avec la loi

En 2023, les TGI ont reçu 444 dossiers impliquant 669 mineurs contre 527 dossiers en 2022, soit une baisse de 15,7%. Le nombre de mineurs impliqués dans ces dossiers, est en hausse de 5,5%. En ce qui concerne les décisions rendues dans les chambres des mineurs, on note une légère baisse comparativement à 2022. En effet, le nombre de décisions rendues est passé de 678 en 2022 à 675 en 2023 ; soit une baisse de 0,4%. Au cours des 5 dernières années, le nombre des affaires nouvelles connaît une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 77,2%.

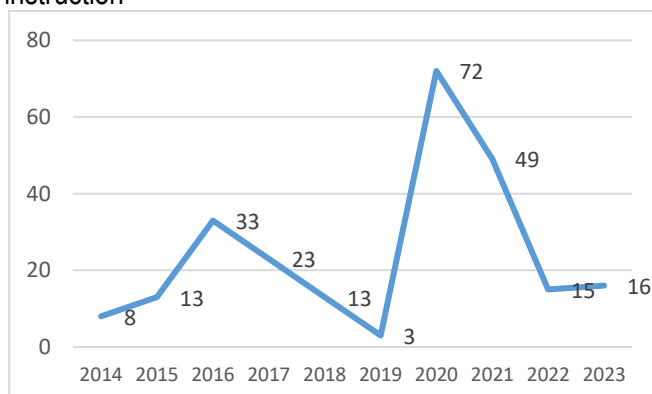
Les cabinets d'instruction des TGI en charge des mineurs, ont reçu 16 affaires nouvelles en 2023 contre 15 en 2022 et ont clôturé 4 dossiers contre 9 en 2022. Comme en 2022, les remises à parents sont les décisions les plus prononcées en 2023 (25,0%) parmi les décisions des juges concernant les mineurs en conflit avec la loi. Contrairement à 2022 où les emprisonnements venaient en deuxième position, les condamnations avec sursis (22,1%), en 2023 constituent le second type de décision. S'en suivent, les placements (13,8%) et les relaxes (9,0%).

Tableau 2 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi

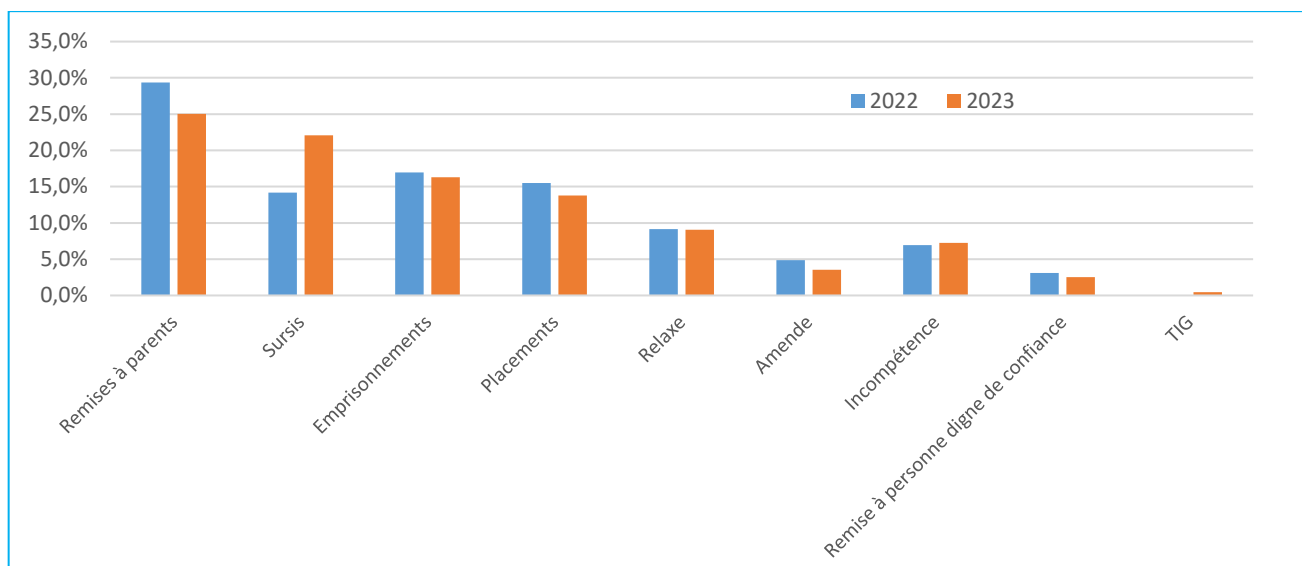
		2019	2022	2023
Chambres des mineurs	Affaires nouvelles	45	517	444
	Décisions rendues	55	678	675
Cabinets d'instruction	Affaires nouvelles	3	15	16
	Affaires clôturées	0	9	4
	Affaires en cours	7	10	22
Ensemble des affaires nouvelles*		48	532	460
Nombre de mineurs impliqués*		66	634	669

*Chambre des mineurs + l'instruction

Graphique N° 1 : Evolution des affaires nouvelles en instruction



Graphique N° 2 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi



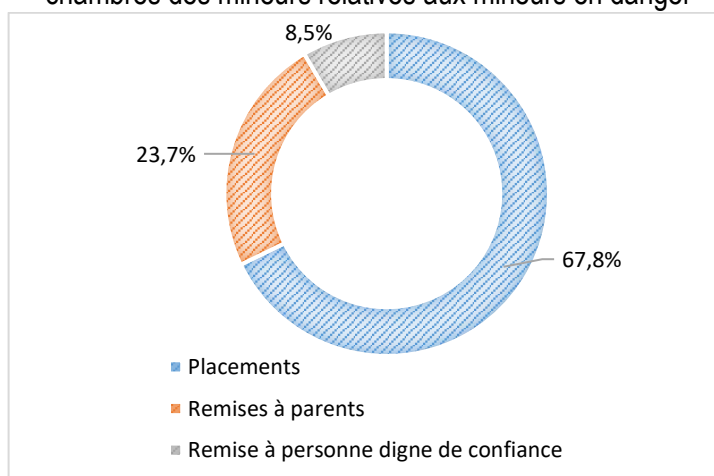
Mineurs en danger

Les chambres des mineurs des TGI ont également traité des dossiers relatifs aux mineurs en danger. Ainsi, ces chambres ont reçu 79 affaires nouvelles en 2023 contre 67 en 2022 soit une hausse de 17,9%. Ces affaires de 2023 concernent au total 94 mineurs contre 105 mineurs en 2022. Les décisions des juges concernant ces mineurs en danger sont principalement des placements dans les centres de formation. En effet, sur 59 décisions rendues en 2023, on enregistre 40 placements soit 67,8%.

Tableau 3 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger

	2014	2021	2023
Affaires nouvelles	16	67	79
Mineurs concernés	27	105	94
Décisions rendues	13	71	59
Placements	11	44	40
Remises à parents	2	24	14
Remise à personne digne de confiance	0	3	5

Graphique N° 3 : Répartition des décisions de 2023 des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger

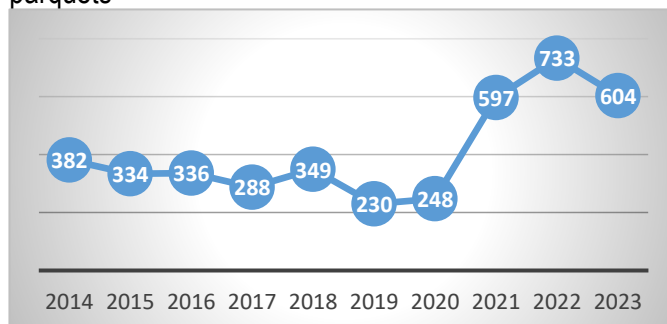


I.3. Parquets des tribunaux de grande instance

I.3.1. Tendances générales

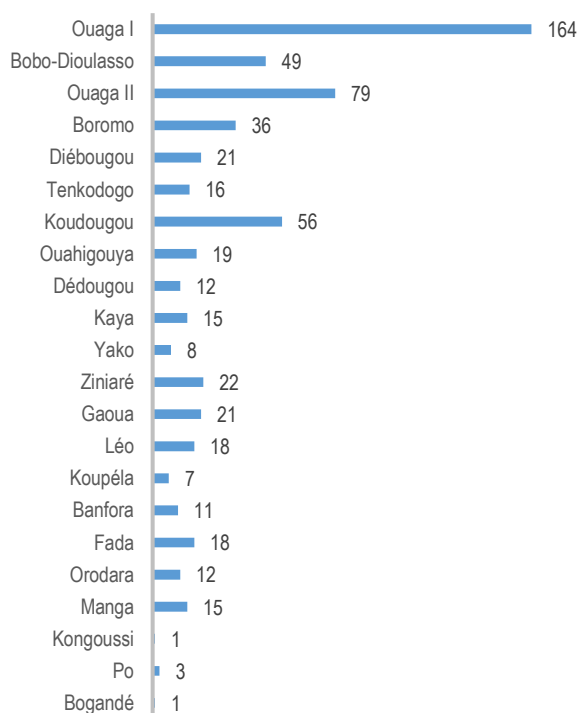
Les parquets ont reçu 604 mineurs en 2023 contre 733 en 2022, soit une baisse de 17,6% du nombre de mineurs en 2023 par rapport à 2022. Selon le graphique n°4 l'évolution de ce nombre suit une tendance croissante depuis 2020.

Graphique N° 4 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets

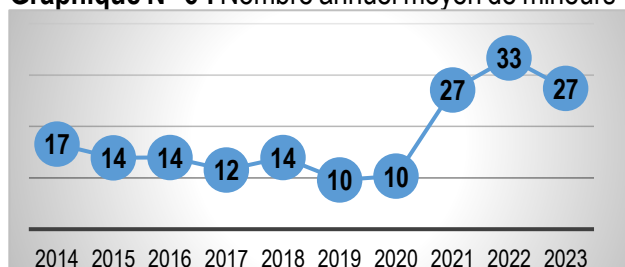


Selon la répartition du nombre de mineurs impliqués dans les affaires pénales dans les juridictions (graphique n°5), le parquet de Ouaga I a enregistré le plus grand nombre de mineurs avec 164 mineurs en conflit avec la loi, suivent ensuite les parquets de Ouaga II (79) et de Koudougou (56). Quant au plus faible nombre de mineurs impliqués dans les affaires pénales, il est enregistré par les parquets de Kongoussi et Bogandé avec 1 mineur chacun qui relèvent des TGI délocalisés. En 2023, le nombre moyen de mineurs reçus par chaque parquet est de 27 contre 33 en 2022 soit une baisse de 6 mineurs.

Graphique N° 5 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2023



Graphique N° 6 : Nombre annuel moyen de mineurs



1.3.2. Orientation des mineurs

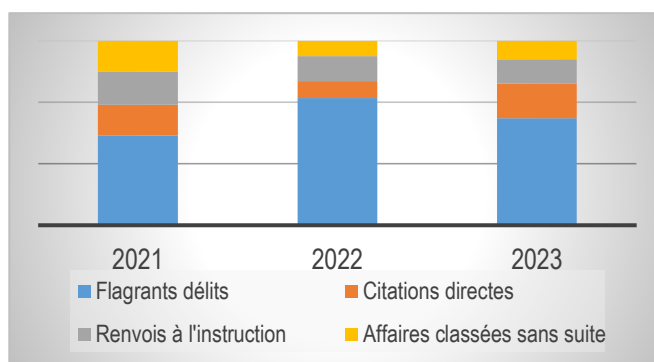
En 2023, 604 dossiers ont été reçus et traités dans les parquets. Selon la répartition de ces dossiers, 566 ont été orientés vers la procédure de flagrant délit et seulement 17 vers celle de citation directe ; ce qui représente respectivement 93,7% et 2,8% de mineurs. Aussi, 12 mineurs ont été renvoyés devant le juge d'instruction et 9 ont été relâchés pour classement sans suite.

Par ailleurs, 430 mineurs ont été mis sous ordre de garde provisoire en 2023 soit 71,2% de l'ensemble des mineurs.

Tableau 4 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures

	2021	2022	2023
Ensemble	597	733	604
Chambre des mineurs	566	709	583
<i>Flagrants délits</i>	551	699	566
<i>Citations directes</i>	15	10	17
Renvois à l'instruction	16	15	12
Affaires classées sans suite	15	9	9

Graphique N° 7 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures



1.3.3. Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions

Tableau 5 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction

Type d'infraction	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Crime et délit contre la sécurité publique	9	4	4	1	8	26
Crimes et délits contre la chose publique	2	6	4	6	6	24
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	17	13	43	27	24	124
Crimes et délits contre les biens	135	162	339	454	350	1 440
Crimes et délits contre les particuliers	67	61	199	241	212	780
Infractions en matière d'armes et munitions	0	1	4	3	3	11
Infractions en matière de code de la route excepté homicides et blessures involontaires	0	1	1	1	1	4
Infractions en matière environnementale	0	0	2	0	0	2
Infractions en matière forestière et faunique	0	0	1	0	0	1
Infractions en matière informatique /cybercriminalité	0	0	0	0	0	0
Total	230	248	595	733	604	2 412

De 2019 à 2023, les mineurs en conflit avec la loi sont essentiellement impliqués dans les crimes et délits contre les biens (1 440 mineurs). Les crimes et délits contre les particuliers occupent la deuxième place (780 mineurs).

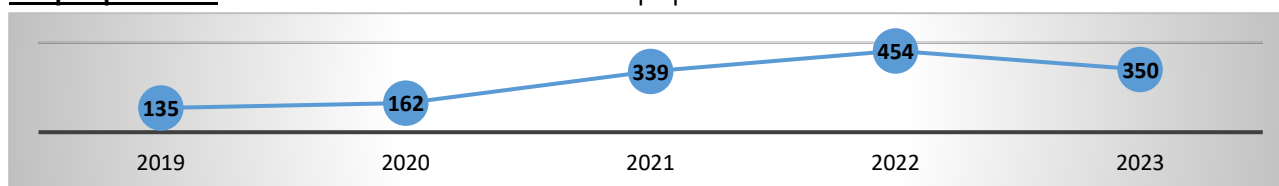
1.3.3.1. Crimes et délits contre les biens

Sur la période de 2019 à 2023, sur l'ensemble des mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les biens, 87,3% le sont pour des cas de vols ou d'extorsions. Les 12,7% des mineurs restants sont impliqués dans d'autres infractions tels que les recels, le grand banditisme, les destructions et dégradations de biens, les escroqueries et les abus de confiance. En 2023, on enregistre 350 mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les biens, soit 57,9% de l'ensemble des mineurs.

Tableau 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les biens

Infractions	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Vols, extorsion	121	148	296	396	296	1257
Destructions, dégradations	2	2	6	10	3	23
Recel	2	6	15	12	11	46
Grand banditisme	1	6	13	13	23	56
Abus de confiance	3	0	1	8	6	18
Escroqueries	0	0	6	10	6	22
Autres	6	0	2	5	5	18
Total	135	162	339	454	350	1440

Graphique N° 8 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens



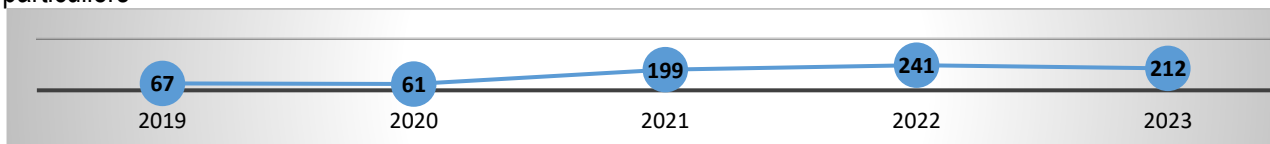
1.3.3.2. Crimes et délits contre les particuliers

Les vols aggravés, les viols et les coups et blessures volontaires sont les infractions les plus récurrentes parmi les infractions contre les particuliers. Durant la période 2019 à 2023, on dénombre 780 mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers. On y enregistre 52,1% de mineurs déferés pour les cas de vols aggravés, 16,8% pour les cas de viols et 14,7% pour coups et blessures volontaires. Les coups mortels sont la quatrième cause de déferrement des mineurs avec 5,4% des crimes contre les particuliers. D'autres infractions sont enregistrées mais dans une moindre proportion. En effet, sur la même période, on enregistre 2,6% des infractions d'homicides et blessures involontaires de la circulation routière. En 2023, 212 mineurs sont impliqués dans les crimes et délits contre les particuliers soit 35,1% de l'ensemble des mineurs).

Tableau 7 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les particuliers

Infractions	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Viols	20	15	37	28	31	131
Coups et blessures volontaires	17	11	45	26	16	115
Vols aggravés	5	16	87	162	136	406
Coups mortels	11	4	9	5	13	42
Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	1	4	6	7	2	20
Homicides volontaires	3	3	1	6	0	13
Menaces sous condition	1	3	4	1	4	13
Autres Homicides et blessures involontaires	1	0	1	2	1	5
Empoisonnements	5	0	0	0	0	5
Traite des personnes	0	2	2	0	4	8
Diffamation et Dénonciation calomnieuse	0	1	0	1	0	2
Injure	0	0	1	0	0	1
Violences et voies de fait	0	0	0	0	2	2
Autres	3	2	6	3	3	17
Total	67	61	199	241	212	780

Graphique N° 9 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers



II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction

En matière de crimes ou de délits, le procureur du Faso, le juge des enfants ou le juge d'instruction fait procéder à une enquête sociale par un travailleur ou un service social qu'il désigne à cet effet.

Le magistrat fixe le délai au terme duquel le rapport de l'enquête sociale doit lui être remis. Ce délai ne peut excéder **un mois** lorsque le mineur est détenu et **trois mois** dans les autres cas. Lorsque le mineur est détenu, le jugement est rendu ou la procédure est poursuivie si le rapport de l'enquête sociale n'est pas remis au magistrat qui l'a ordonnée dans le délai requis.

L'enquête sociale porte notamment sur l'identité de l'enfant, la situation matérielle, sociale et morale de celui-ci et de sa famille. Elle porte également sur le caractère, les antécédents de l'enfant et son cursus scolaire. Elle conclut sur l'avis du travailleur social et sur les aptitudes du mineur à l'insertion sociale et professionnelle.

II.1. Caractéristiques des mineurs en détention

Les maisons d'arrêt et de correction ont enregistré 517 mineurs dont 10 filles en 2023 contre 625 dont 22 filles en 2022. Ainsi, par rapport à l'année 2022, le nombre d'entrées de mineurs a diminué de 17,3%.

Les mineurs ayant été incarcérés au cours de l'année 2023 ont principalement un âge compris entre 15 et 17 ans avec 69,6% de l'effectif total. Ceux âgés de 13 à moins de 15 ans représentent 29,6% et 0,8% ont moins de 13 ans.

Au 31 décembre 2023, on dénombre 200 mineurs présents dans les MAC. Cet effectif a connu une baisse de 1,5% par rapport à 2022. Selon le statut de détention, 54,5% des mineurs sont en attente de jugement (prévenus et mis en examens). De 2022 à 2023, le nombre de prévenus est passé de 86 à 82, soit une diminution de 4,7%. Quant aux mis en examen, leur nombre a connu une croissance de 50 % par rapport à 2022

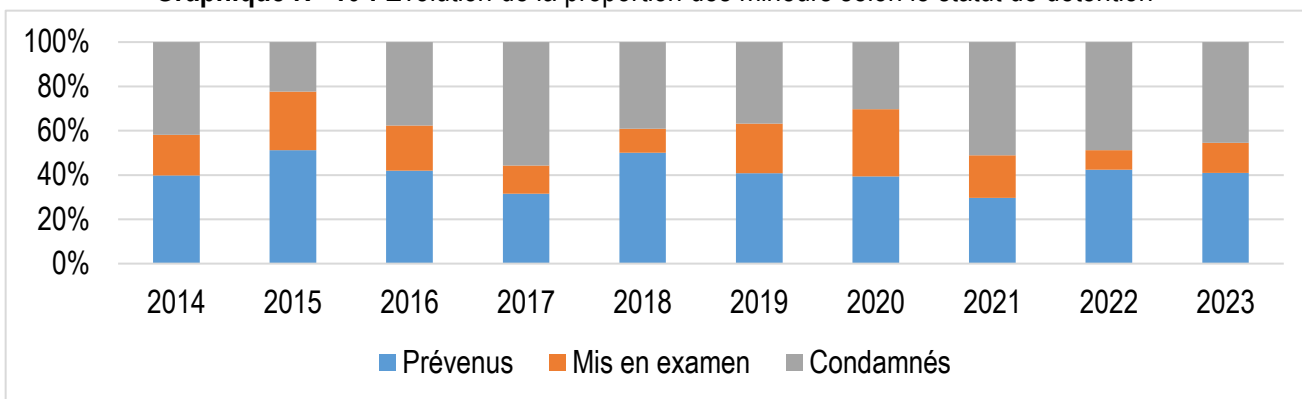
Tableau 8 : Situation des entrées des mineurs en 2014, 2022 et 2023

	2014	2022	2023	Variation par rapport à 2022
Garçons	625	603	507	-15,9%
Filles	48	22	10	-54,5%
Ensemble	673	625	517	-17,3%
Effectif total des entrées	10 335	8 662	9 110	5,2%
%de mineurs	6,5%	7,2%	5,7%	
Répartition des entrées selon l'âge				
Moins de 13 ans	33	10	4	-60,0%
13 ans à moins de 15 ans	236	216	153	-29,2%
15 ans à moins de 18 ans	404	399	360	-9,8%
Ensemble	673	625	517	-17,3%

Tableau 9 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention

	2014	2022	2023	Variation par rapport à 2022
Prévenus	102	86	82	-4,7%
Mis en examen	47	18	27	50,0%
Condamnés	107	99	91	-8,1%
Ensemble	256	203	200	-1,5%

Graphique N° 10 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention



II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi

Les services sociaux des MAC ont mené 459 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec la loi ou en danger en 2023 contre 421 en 2022, soit une hausse de 9,0%. Dans cet effectif on dénombre 12 filles en 2023 contre 13 en 2022. Parmi les enquêtes menées, 454 ont concerné les mineurs en conflit avec la loi et 5, les mineurs en danger. Parmi les 459 enquêtes, les services sociaux des MAC en ont clôturé 453 au cours de l'année 2023 soit un taux de 98,6%.

Concernant les durées moyennes des enquêtes sociales des mineurs en conflit avec la loi, on constate une légère baisse. En effet, cette durée est passée de 24 jours en 2022 à 23 jours en 2023 soit une baisse de 4,2%. Quant à celle des mineurs en danger, elle a connu une baisse considérable. Elle est passée de 23 jours en 2022 à 8 jours en 2023 soit une baisse de 65,2% (Cf. graphique n°12).

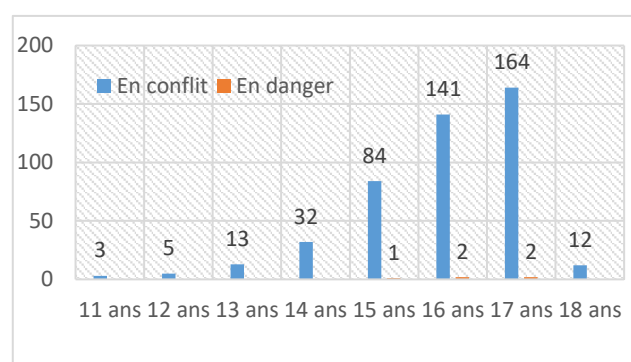
Selon les services sociaux l'on constate une très forte disparité relative à la durée des enquêtes. En observant le graphique n°13, on note que les plus longues enquêtes sont enregistrées les MAC de Diébougou (52 jours), PHS (52 jours), Boromo (42 jours), Orodara (41 jours) et Fada N'gourma (40 jours) et Tenkodogo (28 jours). Les plus faibles durées sont constatées dans les MAC de Koupela et Manga avec 9 jours chacune. 44,4% des services sociaux des MAC (8 sur 18) ont mené des enquêtes sociales dans une durée moyenne inférieure ou égale à 15 jours.

Tableau 10 : Nombre d'enquêtes pour mineurs menées selon le sexe

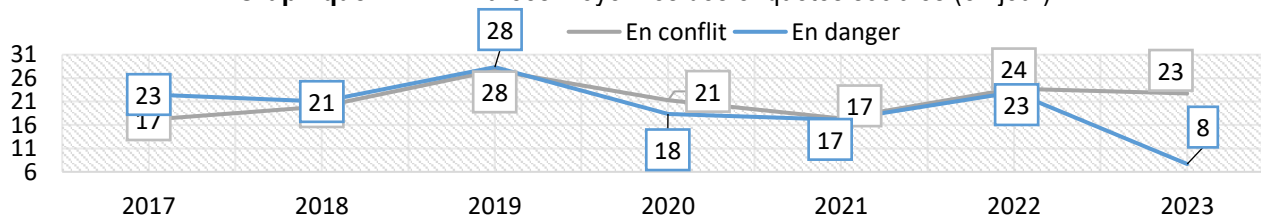
Sexe	2022*			2023		
	F	G	T	F	G	T
En conflit avec la loi	11	393	404	12	442	454
<i>dont clôturée</i>	11	391	402	12	441	453
En danger	2	15	17	0	5	5
<i>dont clôturée</i>	2	12	14	0	3	3
Ensemble	13	408	421	12	447	459
<i>dont clôturée</i>	13	403	416	12	444	456

*les données de la MACO non disponible. Cependant 110 enquêtes y ont été menées.

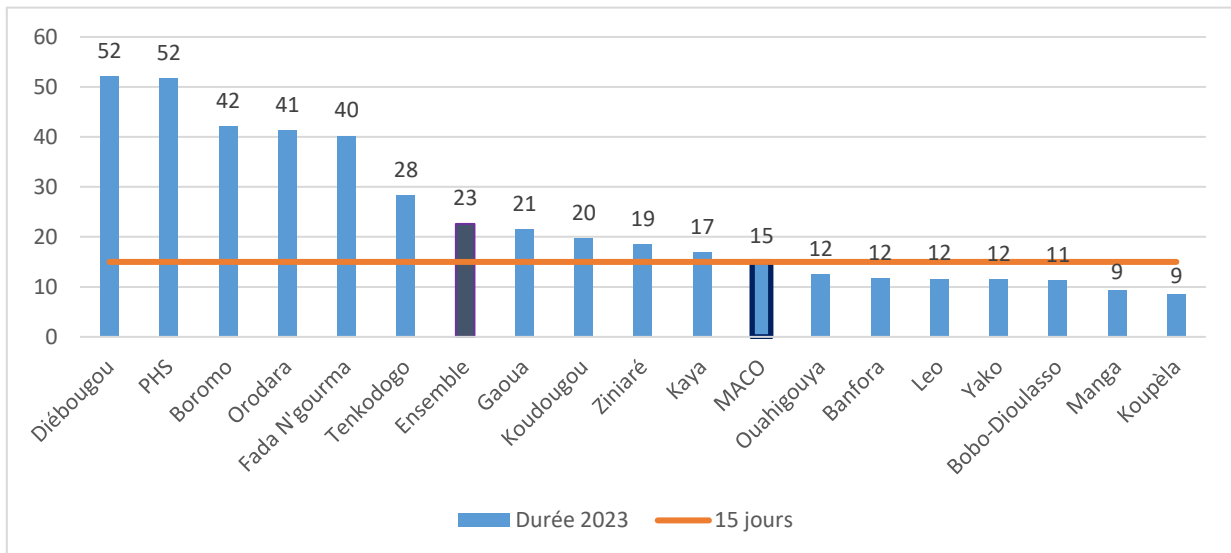
Graphique N° 11 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2023



Graphique N° 12 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)



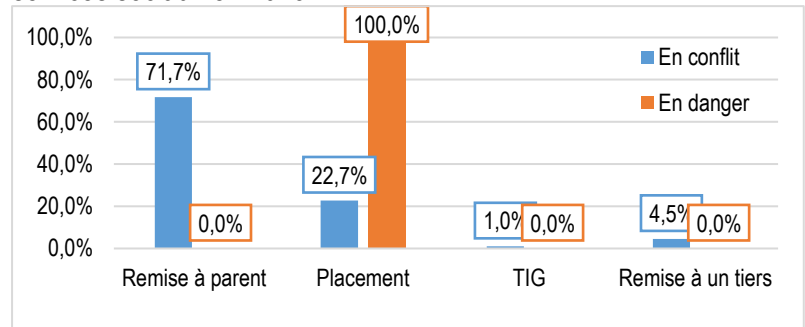
Graphique N° 13 : Durées moyennes des enquêtes (en jour) par service sociale en 2023



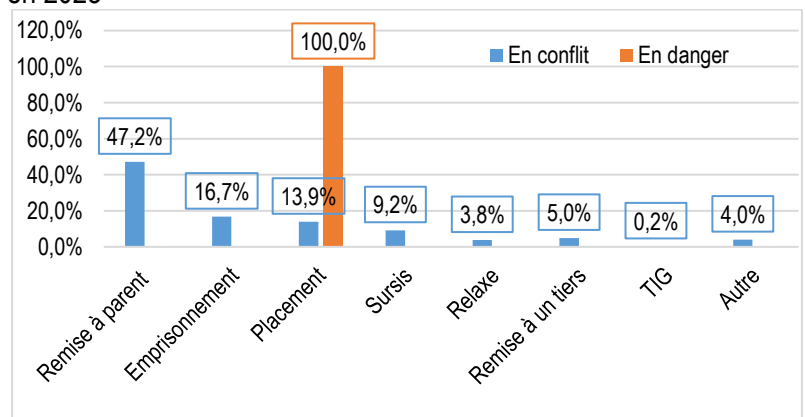
A l'issue des enquêtes sur les mineurs, les services sociaux ont proposé la remise à parents de 71,7% des mineurs en conflit avec la loi et le placement pour la totalité des mineurs en danger et 22,7% des mineurs en conflit avec la loi.

Sur la base des propositions des services sociaux, les juges ont décidé de la remise à parents de 47,2% et de placement de 13,9% des mineurs en conflit avec la loi. Concernant les mineurs en dangers, les Juges ont entériné la proposition des services sociaux en les mettant tous sous placement

Graphique N° 14 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2023



Graphique N° 15 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2023



III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation

Les données présentées concernent deux types de centres. D'une part, les centres de réinsertion sociale qui relèvent du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relation avec les Institution et d'autre part, les centres de formation professionnelle qui relèvent du Ministère en charge de l'action sociale.

Les centres relevant du ministère en charge de la justice sont :

Le centre de Laye pour mineurs en conflit avec la loi ;

Le Centre d'Education et de Réinsertion sociale des Mineurs en Conflit avec la Loi (CERMICOL).

Ceux relevant du ministère en charge de l'action sociale sont :

Le Centre d'Education et de Formation Professionnelle de Fada N'Gourma (CEFP) ;

Le Centre d'Education et de Formation Professionnelle de Gampéla (CEFP) ;

La Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO) ;

Hôtel maternel de Ouagadougou (HMO) ;

Maison de l'enfance Monique Wolters de Kaya ;

Centre d'éducation et de formation professionnelle de Ouaga (CEFPO).

III.1. Données globales des centres

La surpopulation devient de plus en plus une réalité dans les centres de réinsertion sociale. En effet, le taux d'occupation de ces centres en 2023 est de 133,8%. Cette surpopulation est expliquée par celle des filles qui est de 447,5%.

Le nombre du personnel en charge de l'animation des centres est de 357 dont 158 filles en 2023. Ce personnel est composé de 34,5% de travailleurs sociaux, 25,5% d'encadreurs, et de 13,4% de gardes de sécurité pénitentiaire.

Par ailleurs, le nombre de formateurs qui assurent les cours/formations dans ces centres est passé de 70 en 2022 à 145 en 2023. Ce doublement en nombre de formateur s'explique par la prise en compte de nouveau centre notamment le Centre d'Education et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (74) et la Maison de l'Enfance Monique WOLTERS (06).

Tableau 11 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2023

	F	G	T
Capacité d'accueil	61	653	714
Effectif réel au 31 Décembre	273	682	955
<i>Taux d'occupation au 31/12</i>	447,5%	104,4%	133,8%

Tableau 12 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2023

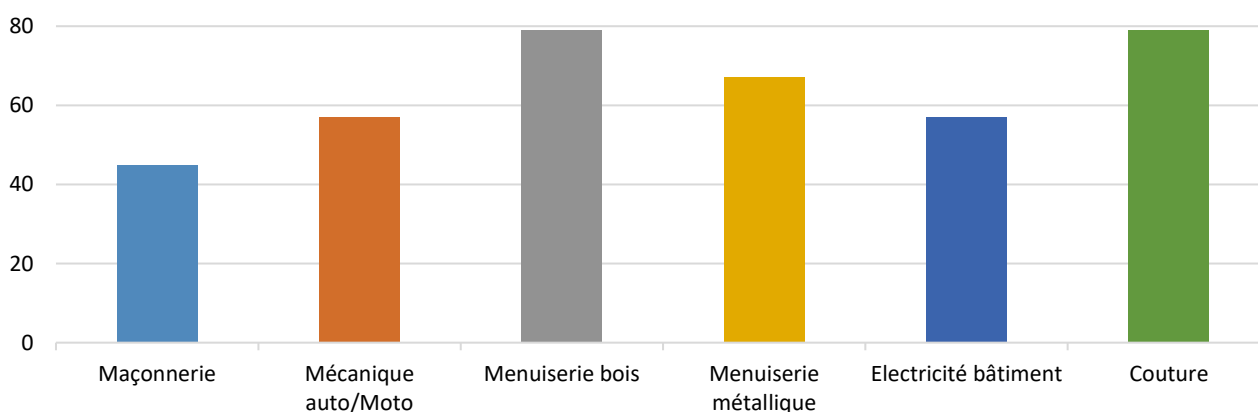
	F	H	T
Gardes de sécurité pénitentiaire	16	32	48
Travailleurs sociaux	48	75	123
Encadreurs	39	52	91
Personnel d'appui	7	26	33
Autre personnel	48	14	62
Ensemble	158	199	357

Tableau 13 : Nombre de formateurs en 2023

	F	H	T
Nombre de formateurs	55	90	145

En termes d'offres de formation professionnelle, les centres disposent de 37 ateliers d'une capacité d'accueil de 796 places. Les filières de la couture et de la menuiserie bois sont les plus représentées avec chacune une capacité d'accueil de 79 places. La menuiserie métallique 67 places; l'électricité bâtiment et mécanique auto/moto ont une capacité d'accueil de 57 places chacune et la maçonnerie avec 45 places

Graphique N° 16 : Capacités des ateliers dans les centres en 2023



III.2. Mineurs dans les centres

Au cours de l'année 2023, 276 mineurs sont placés dans les centres par décision de justice dont 38 mineurs en danger, soit 13,8%. Parmi l'ensemble des mineurs, 67 sont entrés dans ces centres en 2023 soit 24,1%. En 2022, 112 sont arrivés et 72 en 2021 soit respectivement 40,8% et de 9,7%.

Durant les 5 dernières années les centres de réinsertion ont accueilli en moyenne 61 mineurs par an.

La répartition des mineurs dans les centres de formation et de réinsertion révèle que, le Centre de Laye a enregistré le plus grand nombre de mineurs en 2023. En effet, le centre de Laye a enregistré 90 mineurs soit 32,6% de l'ensemble des mineurs. Il est suivi du Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL) avec 31,5% de l'effectif. La Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO) 12,7% et le Centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) de Gampéla 12,0% de l'ensemble des mineurs placés.

De la répartition des mineurs selon les juridictions de provenance, les mineurs enregistrés dans les centres en 2023 proviennent principalement des TGI de Ouagadougou, de Koudougou et de Gaoua avec respectivement une proportion de 27,1%, 13,4% et 9,4% de l'ensemble des mineurs des centres.

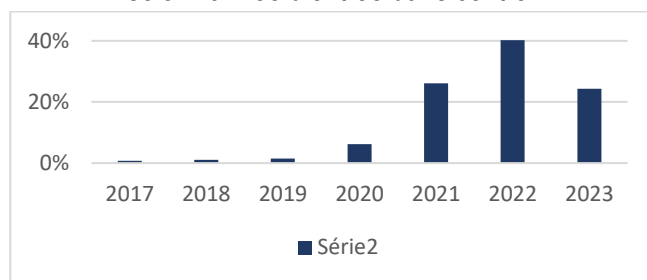
Sur un total de 276 mineurs enregistrés au cours de l'année 2023, 153 étaient effectivement présents dans les centres au 31 décembre, soit 55,4%. L'âge moyen de ces mineurs est de 16 ans depuis 2022. Selon l'âge des mineurs, 35,5% des pensionnaires ont un âge supérieur ou égal à 18 ans et 3,3% ont un âge inférieur ou égal à 10 ans.

En 2023 les mineurs ayant quitté les centres sont au nombre de 123. Parmi ces mineurs sortis des centres, on note 71 fugues soit 57,7%, 33 en fin de placement (26,8%) et 3 mineurs remis au juge (2,4%). Aussi, 2 cas de référencement ont été enregistrés. Les mineurs ayant fugué devaient passer 781 jours en moyenne dans les centres mais ont fugué après seulement 164 jours en moyenne. Ceux sortis à la fin de leur placement ont passé 655 jours en moyenne pour 827 jours prévus pour le placement.

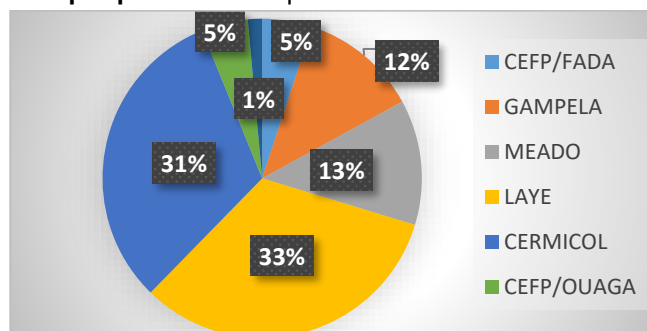
Tableau 14 : Répartition du nombre de mineurs par sexe

Sexe	F	M	T
Nombre de mineurs	12	264	276
<i>Dont en danger</i>	0	38	38
Nombre de mineurs présents au 31 décembre	9	144	153

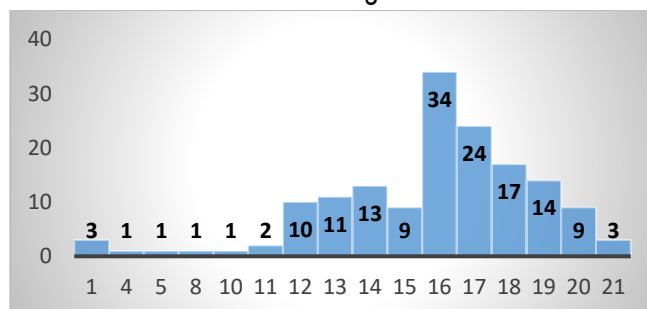
Graphique N° 17 : Répartition des mineurs en 2023 selon l'année d'entrée dans centre



Graphique N° 18 : Répartition des mineurs en 2023



Graphique N° 19 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2023 selon l'âge



IV. Listes des tableaux

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues et des affaires nouvelles des chambres pour enfants.	2
Tableau 2 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi.....	2
Tableau 3 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger.....	3
Tableau 4 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures.....	5
Tableau 5 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction	5
Tableau 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les biens.....	6
Tableau 7 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les particuliers.....	6
Tableau 8 : Situation des entrées des mineurs en 2014, 2022 et 2023	7
Tableau 9 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention	7
Tableau 10 : Nombre d'enquêtes pour mineurs menées selon le sexe	9
Tableau 11 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2023	12
Tableau 12 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2023	12
Tableau 13 : Nombre de formateurs en 2023.....	12
Tableau 12 : Répartition du nombre de mineurs par sexe	13
Tableau 15: Mineurs concernés par les activités des parquets	16
Tableau 16: Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI	16
Tableau 17: Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe	16
Tableau 18 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours.....	17
Tableau 19 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social.....	17
Tableau 20 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi, clôturées et durées moyennes en 2023 selon l'infraction	18
Tableau 21 : Proportion d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi mené dans un délai inférieur ou égale à 15 jours selon le service social et la durée.....	19
Tableau 22 : Proportion d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi mené dans un délai inférieur ou égale à 15 jours par infractions et selon la durée	20
Tableau 23 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2023.....	21
Tableau 24 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2023	23
Tableau 25 : Effectif des mineurs en 2023 par sexe et selon l'année d'entrée.....	24
Tableau 26 : Effectif des mineurs en 2023 par centre de réinsertion sociale et par sexe	24
Tableau 27 : Effectif des mineurs en 2023 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée	25
Tableau 28 : Effectif des mineurs en 2023 par âge et selon l'année d'entrée	25
Tableau 29 : Effectif des mineurs en 2023 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée.....	26
Tableau 30 : Niveau d'instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12.....	26
Tableau 31 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective	26

V. Liste des graphiques

Graphique N° 1 : Evolution des affaires nouvelles en instruction.....	2
Graphique N° 2 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi	3
Graphique N° 3 : Répartition des décisions de 2023 des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger	3
Graphique N° 4 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets..	4
Graphique N° 5 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2023.....	4
Graphique N° 6 : Nombre annuel moyen de mineurs	4
Graphique N° 7 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures.....	5
Graphique N° 8 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens.....	6
Graphique N° 9 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers.....	7
Graphique N° 10 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention.....	8
Graphique N° 11 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2023	9
Graphique N° 12 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)	9
Graphique N° 13 : Durées moyennes des enquêtes (en jour) par service sociale en 2023.....	10
Graphique N° 14 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2023	10
Graphique N° 15 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2023.....	10
Graphique N° 16 : Capacités des ateliers dans les centres en 2023.....	12
Graphique N° 17 : Répartition des mineurs en 2023 selon l'année d'entrée dans centre	13
Graphique N° 18 : Répartition des mineurs en 2023	13
Graphique N° 19 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2023 selon l'âge	13

VI. Annexes

Tableau 15: Mineurs concernés par les activités des parquets

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mineurs impliqués	394	334	326	288	349	230	248	597	733	604
Mineurs renvoyés en flagrant délit	298	284	272	247	299	175	184	551	699	566
Mineurs renvoyés en citation directe	46	21	11	18	11	20	10	15	10	17
Mineurs renvoyés à l'instruction	26	18	26	14	13	11	43	16	15	12
Mineurs relaxés après classement sans suite	24	11	17	9	26	24	11	15	9	9
Mineurs mis sous ordonnance de garde provisoire	243	270	222	221	201	133	120	465	609	430

Tableau 16: Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble	382	334	336	288	349	230	248	597	733	604
Banfora	0	13	20	21	25	9	13	23	12	11
Bobo-Dioulasso	28	50	51	35	57	31	15	76	111	49
Bogandé	20	12	13	11	8	1	6	2	2	1
Boromo	6	9	19	10	14	4	9	23	59	36
Dédougou	8	2	13	2	12	10	31	39	27	12
Diapaga	5	2	5	4	8	3	3	0	0	0
Diébougou	7	10	12	10	15	15	13	23	50	21
Djibo	9	1	10	9	9	0	0	0	0	0
Dori	33	49	38	38	37	22	19	10	9	18
Fada N'gourma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaoua	14	17	14	9	17	7	11	20	16	21
Kaya	54	30	15	9	11	19	13	23	31	16
Kongoussi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koudougou	37	34	31	39	36	27	32	45	44	56
Koupéla	0	0	0	8	10	14	5	21	13	7
Léo	6	11	5	8	2	13	9	26	14	18
Manga	16	13	27	2	8	8	7	12	6	15
Nouna	10	1	2	0	2	7	2	0	0	0
Orodara	14	1	6	2	10	10	7	15	6	12
Ouaga I	58	35	0	0	0	0	0	112	145	164
Ouaga II	0	0	0	0	0	0	0	30	67	79
Ouahigouya	14	7	19	25	30	10	18	48	35	22
Pô	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenkodogo	21	17	20	18	8	3	15	27	46	16
Tougan	7	2	6	13	5	3	2	0	0	0
Yako	2	9	5	11	8	1	7	15	22	8
Ziniaré	13	9	5	4	17	13	11	7	18	22

Tableau 17: Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe

	2019			2020			2021			2022			2023		
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T
Nombre enquêtes menées	8	206	214	4	235	239	24	437	461	13	408	421	12	447	459
Nombre enquêtes clôturées	7	183	190	4	223	227	24	434	458	13	403	416	12	444	456
Durée moyenne (en jour)	24	28	28	11	21	21	13	18	17	14	24	24	19	23	23

Tableau 18 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours

	2019			2020			2021			2022			2023		
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T
Inférieur ou égal à 15 jours	4	92	96	4	131	135	14	243	257	7	218	225	7	296	303
Supérieur à 15 jours	3	82	85	0	71	71	4	137	141	3	159	162	5	141	146
Ensemble	7	174	181	4	202	206	18	380	398	10	377	387	12	437	449

Tableau 19 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social

Service social	2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne (en jour)	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne
Banfora	6	9	17	7	12	10	10	12
Bobo-Dioulasso	12	21	33	10	63	8	75	11
Bogandé	3	13	0	-	0	-	0	-
Boromo	4	17	21	24	58	35	38	42
Diapaga	ND	ND	0	-	0	-	0	-
Diébougou	10	26	18	25	40	25	19	52
Djibo	0	-	0	-	0	-	0	-
Dori	ND	ND	8	22	0	-	0	-
Fada N'gourma	1	65	12	38	9	12	19	40
Gaoua	10	10	20	26	26	12	17	21
Kaya	10	12	16	12	14	17	18	17
Kongoussi	2	9	0	-	0	-	0	-
Koudougou	29	27	41	24	48	17	51	20
Koupèla	0	-	9	11	8	99	5	9
Leo	5	14	10	15	0	-	5	12
MACO	50	12	79	13	0	-	98	15
Manga	2	11	8	13	3	132	5	9
Nouna	0	-	0	-	0	-	0	-
Orodara	11	14	9	8	2	6	11	41
Ouahigouya	12	17	45	17	28	14	26	12
PHS	5	113	3	39	7	144	6	52
Tenkodogo	4	13	7	23	14	29	7	28
Dédougou	22	14	31	17	29	8	12	70
Tougan	1	9	5	14	0	-	0	-
Yako	7	86	5	23	17	21	7	12
Ziniaré	ND	ND	1	14	9	53	20	19
Ensemble	206	21	398	17	387	24	449	23

Tableau 20 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi, clôturées et durées moyennes en 2023 selon l'infraction

INFRACTION		2023	
		Clôturées	Durées (jour)
Crime et délit contre la sécurité publique		8	43
	<i>Terrorisme</i>	0	-
<i>Dont</i>	<i>Associations de malfaiteurs</i>	7	46
	<i>Autres crimes et délits contre la sécurité publique</i>	1	22
Crimes et délits contre la chose publique		4	17
<i>Dont</i>	<i>Discrédit sur une décision de justice</i>	0	-
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		16	15
	<i>Accusation de sorcellerie</i>	2	9
	<i>Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur</i>	1	55
<i>Dont</i>	<i>Consommation de stupéfiants</i>	10	11
	<i>Mutilations génitales féminines</i>	0	-
	<i>Trafic de stupéfiants</i>	2	11
Crimes et délits contre les biens		287	22
	<i>Destructions, dégradations et dommages</i>	0	-
	<i>Escroqueries</i>	2	20
<i>Dont</i>	<i>Grand banditisme</i>	4	13
	<i>Recel</i>	19	18
	<i>Vols, extorsion</i>	258	23
Crimes et délits contre les particuliers		130	24
	<i>Coups et blessures volontaires</i>	11	18
	<i>Coups mortels</i>	8	54
<i>Dont</i>	<i>Homicides volontaires</i>	0	-
	<i>Menaces sous condition</i>	2	14
	<i>Viols</i>	19	17
	<i>Vols aggravés</i>	82	16
Ensemble		449	23

Tableau 21 : Proportion d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi mené dans un délai inférieur ou égale à 15 jours selon le service social et la durée (%)

Service social	2019	2020	2021	2022	2023
Banfora	60,0	100,0	100,0	100,0	90,0
Bobo-Dioulasso	36,0	38,5	86,1	96,9	89,3
Bogandé	66,7	100,0	ND	ND	ND
Boromo	0,0	33,3	33,3	29,3	7,7
Diapaga	60,0	ND	ND	ND	ND
Diébougou	43,8	30,0	15,8	11,6	36,8
Djibo	ND	ND	ND	ND	ND
Dori	0,0	ND	62,5	ND	ND
Fada N'gourma	45,5	0,0	53,8	77,8	40,0
Gaoua	100,0	90,0	20,0	76,9	76,5
Kaya	22,2	70,0	81,3	43,8	61,1
Kongoussi	16,7	100,0	ND	ND	ND
Koudougou	44,4	30,0	30,2	46,9	37,3
Koupèla	42,9	0,0	52,9	53,8	100,0
Leo	66,7	80,0	70,0	ND	60,0
MACO	89,3	90,0	87,7	ND	94,9
Manga	20,0	100,0	75,0	66,7	100,0
Nouna	100,0	ND	ND	ND	ND
Orodara	ND	81,8	100,0	100,0	45,5
Ouahigouya	11,1	75,0	52,2	60,7	79,3
PHS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tenkodogo	50,0	100,0	28,6	57,1	42,9
Dédougou	50,0	60,0	80,6	93,1	83,3
Tougan	66,7	100,0	30,0	ND	ND
Yako	ND	0,0	0,0	11,8	85,7
Ziniaré	7,7	0,0	14,3	46,2	65,0
Ensemble	46,8	57,9	60,2	55,7	66,7

Tableau 22 : Proportion d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi mené dans un délai inférieur ou égale à 15 jours par infractions et selon la durée (%)

INFRACTION		2023
Crime et délit contre la sécurité publique		12,5
<i>Dont</i>	<i>Associations de malfaiteurs</i>	14,286
	<i>Autres crimes et délits contre la sécurité publique</i>	0,0
Crimes et délits contre la chose publique		75,0
<i>Dont</i>	<i>Discrédit sur une décision de justice</i>	-
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		81,3
	<i>Accusation de sorcellerie</i>	100,0
<i>Dont</i>	<i>Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur</i>	0,0
	<i>Consommation de stupéfiants</i>	90,0
	<i>Mutilations génitales féminines</i>	-
	<i>Trafic de stupéfiants</i>	100,0
Crimes et délits contre les biens		65,9
	<i>Destructions, dégradations et dommages</i>	-
<i>Dont</i>	<i>Escroqueries</i>	50,0
	<i>Grand banditisme</i>	100,0
	<i>Recel</i>	60,0
	<i>Vols, extorsion</i>	65,4
Crimes et délits contre les particuliers		68,9
	<i>Coups et blessures volontaires</i>	72,7
<i>Dont</i>	<i>Coups mortels</i>	25,0
	<i>Homicides volontaires</i>	-
	<i>Menaces sous condition</i>	100,0
	<i>Viols</i>	52,6
	<i>Vols aggravés</i>	79,5
Ensemble		66,7

Tableau 23 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2023

Ensemble	2021			2022			2023			
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
	76	169	245	74	169	243	158	199	357	
LAYE	Gardes de sécurité pénitentiaire	9	8	17	9	10	19	9	10	19
	<i>Dont formateur</i>	0	1	1	0	1	1	0	1	1
	Travailleurs sociaux	1	0	1	1	0	1	1	0	1
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Encadreurs	3	3	6	3	4	7	3	6	9
	<i>Dont permanent</i>	0	0	0	0	1	1	0	0	0
	Personnel d'appui	0	11	11	0	10	10	0	7	7
	Autre personnel	0	0	0	0	1	1	0	0	0
CERMICOL	Gardes de sécurité pénitentiaire	5	25	30	7	22	29	7	22	29
	<i>Dont formateur</i>	0	3	3	0	4	4	0	3	3
	Travailleurs sociaux	1	4	5	1	4	5	1	3	4
	<i>Dont formateur</i>	0	1	1	0	1	1	0	1	1
	Encadreurs	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont permanent</i>	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	Personnel d'appui	2	0	2	2	0	2	2	0	2
	Autre personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAMPELA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	9	16	25	9	16	25	11	11	22
	<i>Dont formateur</i>	1	3	4	1	3	4	0	1	1
	Encadreurs	6	14	20	6	14	20	5	6	11
	<i>Dont permanent</i>	6	9	15	6	9	15	0	2	2
	Personnel d'appui	1	2	3	1	2	3	1	4	5
	Autre personnel	1	0	1	1	0	1	0	3	3
MEADO	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	6	28	34	6	28	34	5	20	25
	<i>Dont formateur</i>	0	2	2	0	2	2	3	15	18
	Encadreurs	8	8	16	8	8	16	9	12	21
	<i>Dont permanent</i>	8	8	16	8	8	16	8	6	14
	Personnel d'appui	7	18	25	7	18	25	2	4	6
	Autre personnel	0	2	2	0	2	2	0	0	0
CEFP/FADA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	5	11	16	1	11	12	1	14	15
	<i>Dont formateur</i>	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	Encadreurs	6	9	15	6	9	15	0	0	0
	<i>Dont permanent</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnel d'appui	2	3	5	2	2	4	2	2	4
	Autre personnel	4	6	10	4	8	12	3	2	5
MEMWK	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	0	0	0	0	0	0	2	5	7
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Encadreurs	0	0	0	0	0	0	2	4	6
	<i>Dont permanent</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnel d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre personnel	0	0	0	0	0	0	3	4	7

CEFP/OUAGA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	0	0	0	0	0	0	13	17	30
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	13	17	30
	Encadreurs	0	0	0	0	0	0	20	24	44
	<i>Dont permanent</i>	0	0	0	0	0	0	15	15	30
	Personnel d'appui	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	Autre personnel	0	0	0	0	0	0	1	2	3
HMO	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	0	0	0	0	0	0	14	5	19
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Encadreurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont permanent</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Personnel d'appui	0	0	0	0	0	0	0	7	7
	Autre personnel	0	0	0	0	0	0	41	3	44
Ensemble	76	169	245	74	169	243	158	199	357	

Tableau 24 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2023

Centre	Type d'atelier	2022		2023	
		Nombre	Capacité d'accueil	Nombre	Capacité d'accueil
	Ensemble	26	735	37	796
LAYE	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	1	0	1	0
	Menuiserie bois	1	0	1	0
	Menuiserie métallique	1	0	1	0
	Électricité bâtiment	1	0	1	0
	Couture	1	0	1	0
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0
CERMICOL	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	1	12	1	12
	Menuiserie bois	1	12	1	12
	Menuiserie métallique	1	12	1	12
	Électricité bâtiment	1	12	1	12
	Couture	1	12	1	12
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	1	0	0	0
GAMPELA	Maçonnerie	1	15	1	20
	Mécanique auto	1	15	1	20
	Menuiserie bois	1	15	1	20
	Menuiserie métallique	1	15	1	20
	Électricité bâtiment	1	15	1	20
	Couture	1	20	1	20
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0
MEADO	Maçonnerie	1	25	1	25
	Mécanique auto	1	25	1	25
	Menuiserie bois	1	25	1	25
	Menuiserie métallique	1	25	1	25
	Électricité bâtiment	1	25	1	25
	Couture	1	25	1	25
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	6	400
CEFP/ FADA	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	1	15	1	0
	Menuiserie bois	0	0	0	0
	Menuiserie métallique	0	0	0	0
	Électricité bâtiment	0	0	1	0
	Couture	1	15	1	0
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	1	400	0	0
MEMWK	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	0	0	0	0
	Menuiserie bois	0	0	1	12
	Menuiserie métallique	0	0	0	0
	Électricité bâtiment	0	0	0	0
	Couture	0	0	1	12
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	1	12
CEFP/ OUAGA	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	0	0	0	0

	Menuiserie bois	0	0	1	10
	Menuiserie métallique	0	0	1	10
	Électricité bâtiment	0	0	0	0
	Couture	0	0	1	10
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0
HMO	Maçonnerie	0	0	0	0
	Mécanique auto	0	0	0	0
	Menuiserie bois	0	0	0	0
	Menuiserie métallique	0	0	0	0
	Électricité bâtiment	0	0	0	0
	Couture	0	0	0	0
	Saponification	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0

Tableau 25 : Effectif des mineurs en 2023 par sexe et selon l'année d'entrée

Sexe	2018	2019	2020	2021	2022	2023
F	14	9	0	2	6	12
M	183	125	70	138	182	264
Total général	197	134	70	140	188	276

Tableau 26 : Effectif des mineurs en 2023 par centre de réinsertion sociale et par sexe

Centre de réinsertion sociale	Sexe	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LAYE	F	14	9	0	2	6	9
	M	77	56	0	29	78	81
CERMICOL	F	0	0	0	0	0	0
	M	56	42	40	51	56	87
GAMPELA	F	0	0	0	0	0	0
	M	12	7	7	23	17	33
MEADO	F	0	0	0	0	0	0
	M	25	10	10	25	17	35
CEFP/FADA	F	0	0	0	0	0	0
	M	13	10	13	10	14	14
MEMWK	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
CEFP/OUAGA	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	13
HMO	F	0	0	0	0	0	3
	M	0	0	0	0	0	1
Total général		197	134	70	140	188	276

Tableau 27 : Effectif des mineurs en 2023 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée

Juridiction de provenance	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Banfora	7	5	2	5	7	12
Bobo-Dioulasso	16	11	3	6	11	14
Bogandé	0	0	0	0	1	1
Boromo	7	7	4	4	13	19
Dédougou	3	1	0	1	5	7
Diapaga	1	1	0	0	0	0
Diébougou	12	7	4	6	5	5
Djibo	4	2	0	0	0	0
Dori	13	9	3	3	2	2
Fada N'gourma	4	3	1	4	9	15
Gaoua	3	1	12	16	24	26
Kaya	6	8	4	5	5	6
Kongoussi	0	0	0	0	0	4
Koudougou	18	14	9	25	28	37
Koupéla	1	1	1	2	2	2
Léo	8	6	5	6	5	5
Manga	0	0	2	4	3	8
Nouna	1	1	1	2	1	0
Orodara	8	8	0	1	2	7
Ouagadougou	63	32	16	29	43	74
Ouahigouya	1	1	0	1	1	4
Po	0	0	0	0	0	2
Tenkodogo	13	9	2	2	4	5
Tougan	1	1	0	5	3	3
Yako	2	2	0	0	0	2
Ziniaré	5	4	1	13	14	16
Autre	0	0	0	0	0	0
Total général	197	134	70	140	188	276

Tableau 28 : Effectif des mineurs en 2023 par âge et selon l'année d'entrée

Age	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Moins de 10 ans	0	0	0	0	0	7
10 ans	0	0	0	5	1	2
11 ans	1	0	1	4	8	5
12 ans	2	1	4	1	5	15
13 ans	7	3	1	6	9	13
14 ans	10	6	5	15	12	20
15 ans	26	9	8	17	24	20
16 ans	31	20	13	28	41	43
17 ans	50	25	16	37	38	53
18 et plus	70	70	22	27	50	98
Total général	197	134	70	140	188	276

Tableau 29 : Effectif des mineurs en 2023 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée

Cycle d'éducation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Primaire	67	86	60	42	94	104	150
Post Primaire	28	43	34	17	29	41	60
Secondaire	3	1	1	0	0	0	1
Alphabétisation	0	0	0	1	0	12	1
Coranique	2	6	5	0	1	5	5
Sans niveau	43	57	30	10	12	23	32
Autre	0	0	0	0	2	1	1
Nd	3	4	4	0	2	2	26
Total général	146	197	134	70	140	188	276

Tableau 30 : Niveau d'instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12

Cycle d'éducation	2022		2023	
	Nombre	Durée moyenne prévue (en jours)	Nombre	Durée moyenne prévue (en jours)
Primaire	73	830	95	1053
Post Primaire	34	1065	32	1210
Secondaire	0	-	1	975
Alphabétisation	10	-	1	1130
Coranique	2	455	1	720
Sans niveau	11	710	13	995
Autre	1	1108	1	1108
Nd	0	-	9	791
Total général	131	898	153	1065

Tableau 31 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective

Motif de sortie	2022			2023		
	Nombre	Durée moyenne effective (en jours)	Durée moyenne prévue (en jours)	Nombre	Durée moyenne effective (en jours)	Durée moyenne prévue (en jours)
Décès	0	-	-	0	-	-
Fin de placement	13	863	749	33	655	827
Fugue	34	80	839	71	164	781
Référencement	0	-	-	2	255	893
Remise au juge	5	318	652	3	111	315
Autre	4	190	1080	12	209	1043
Nd	1	879	148	2	408	1049
Total général	57	365	804	123	335	809